



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 18 mars 2016

Etaient présents :

M. BLAIS, directeur de l'UFR

Mmes CATTEY Hélène - HERBST Michaële - LABRUERE-CHAZAL Catherine - MOSER-JAUSLIN Lucy – PIRIO Nadine - POCHARD Isabelle - SAVONNET Marinette - WANNEBROUCQ Amélie

MM. BAYARDON Jérôme - FAUCHER Olivier - FINOT Christophe - GAMBEY Jean-François - GOUTON Pierre - HERRMANN Samuel - IMHOFF Luc - JACQUIR HOUSSEN Sabir - LEURENT Sébastien - NAGEL Johannes - ROSSE Matthieu - SUGNY Dominique - VOISIN Yvon – ZANINI Patrick

Etaient représentés :

M.BERTIN Charles, procuration à Mme CATTEY Hélène,
M. CAVRET Philippe, procuration à M. ROSSE Matthieu,
Mme JOAO Olivia, procuration à Mme WANNEBROUCQ Amélie,
M. LECLERCQ Éric, procuration à Mme SAVONNET Marinette,

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées ainsi que Mme LECOMTE Aurélie, M.RAVY Etienne et M.ROUX Clément

Etaient invités:

Mme BONNAUD Mylène, suppléante de Mme WANNEBROUCQ Amélie, absente
M. CABOCHE Gilles (Directeur ESIREM), excusé
M. CABOCEL Vincent, étudiant, absent
M. DENAT Franck (Directeur ICMUB), excusé
M. DEREUX Alain (Directeur ICB), excusé
M. FANG Shizan (Directeur du département de Mathématiques), excusé
M.FRISQUET Benoit suppléant de M.ROUX Clément, absent
M. GINHAC Dominique (Directeur LE2I), présent
M.GORDAT Gérald suppléant de Mme OMBRET Florence, absent
M.GRISON Thierry (Directeur du département IEM), excusé
M.GUERIN Stéphane (Directeur du département de Physique), présent
M. JOURANI Abderrahim (Directeur IMB), présent
M.MESQUITA Jimmy suppléant de M.OZCELIK Orhan, absent

M.SIRUGUE Daniel suppléant de M.RAVY, excusé
Mme VIAL Noémie, étudiante, absente
M. VUILLEMIN Bruno (Directeur du département de Chimie), excusé
M.WILFART Alexandre, étudiant, absent

Services centraux de l'UFR :

M. BOILLAUD (Responsable administratif de l'UFR), présent
Mme COURVOISIER (Adjointe GRH), présente
Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente
Mme GAGNEPAIN (Secrétariat de direction de l'UFR), présente
Mme GRAS (service scolarité de l'UFR), présente

Ordre du jour :

1. Informations du Directeur
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 15 décembre 2015
3. Calendrier universitaire 2016-2017
4. Accréditation (contrat 2017-2021)
5. Budget rectificatif 2016 n°1
6. Protocole d'accord international sur Computer Vision et Robotique
7. Demande de modification de la fiche filière du M2 CAC
8. Questions administratives et financières
9. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 16H20. Il remercie de leur présence toutes les personnes qui ont assisté à la présentation des projets de maquettes des formations du contrat 2017-2021 qui a eu lieu en amphithéâtre RECOURA juste avant la séance du conseil. Il remercie également pour leur travail les intervenants qui ont présenté ces projets de maquette.

1 – Informations du Directeur de l'UFR :

1.1 : M.BLAIS informe le conseil que l'UFR que le conseil d'administration de l'université de Bourgogne récemment mis en place suite aux élections de février dernier a élu M.BONNIN comme président de l'université. Il précise que la séance officielle d'investiture de M.BONNIN se déroule cet après-midi même à la salle Multiplex. Il ajoute qu'aucune information officielle n'a encore été communiquée en ce qui concerne les vice-présidents.

1.2 : M.BLAIS informe le conseil que l'UFR Sciences et Techniques que se déroulent actuellement dans les locaux de l'UFR chaque mercredi du mois de mars des actions de formation en physique-chimie dispensées par des enseignants-chercheurs de l'UFR à l'attention d'enseignants du secondaire. Sous l'initiative de M.GUERIN, quatre actions (1 par mercredi) ont été élaborées par des équipes pédagogiques du département physique et du département chimie en collaboration avec les inspecteurs pédagogiques régionaux des disciplines concernées et inscrites au plan académique de formation du rectorat. Le rectorat assure la prise en charge financière des remboursements des frais de déplacements des personnels qu'il convoque et l'UFR supporte financièrement la charge d'enseignement à savoir 24 heures de cours magistraux.

1.3 : M.BLAIS informe le conseil que le bureau de l'UFR a reçu le 7 mars dernier en formation élargie aux enseignants intéressés Mme Deborah ARNOLD pour une présentation des possibilités en matière de pédagogie numérique. Un appel à projets a été lancé et les dossiers sont à déposer pour le 11 mai au plus tard. M.BLAIS évoque la réalisation actuellement en cours de tutoriels de TP de physique.

1.4 : M.BLAIS annonce au conseil que la campagne des demandes de CRCT au titre de l'établissement est ouverte et que les dossiers seront à envoyer avant le 31 mai. Un conseil restreint sera réuni dans la seconde quinzaine de mai pour examiner les demandes qui auront été reçues.

1.5 : M.BLAIS informe les membres du conseil que, comme l'an dernier et pour les mêmes raisons de travaux dans le bâtiment Droit-Lettres l'UFR Sciences et Techniques accueillera sur Mirande durant les mois de juillet et août 2016 les cours d'été du CIEF.

1.6 : M.BLAIS fait le point les inscriptions APB. Les lycéens ont jusqu'au 20 mars 2016 pour formuler leurs vœux et jusqu'à fin mai pour les réordonner ou en éliminer éventuellement. A ce jour du 18 mars 4180 lycéens ont demandé l'UFR Sciences et Techniques pour 2541 en 2015 et 1860 en 2014. Le ministère a imposé cette année aux lycéens de faire au moins un vœu dans une filière non sélective, ce qui explique peut-être la forte augmentation enregistrée cette année.

M.BLAIS projette un tableau indiquant le nombre de vœux n°1 exprimés pour l'UFR Sciences et Techniques :

- 112 pour l'année universitaire 2013/2014
- 175 pour l'année universitaire 2014/2015
- 294 pour l'année universitaire 2015/2016 (au 18 mars 2016)

Ce sont surtout ces vœux n°1 qui risquent de venir en première année de licence à l'UFR, avec cependant une incertitude sur ceux qui ont été choisis par obligation de faire au moins un vœu sur une filière non sélective.

M.BLAIS conclut de ces chiffres que les effectifs en L1 peuvent éventuellement plus que doubler par rapport à ceux de cette année.

M.GAMBEY signale que les conseils de classe des lycées se tiennent actuellement et qu'il y est constaté qu'effectivement beaucoup de lycéens choisissent sciences et techniques car c'est une filière non sélective. Psychologie est beaucoup choisi également.

Mme WANNEBROUCQ confirme qu'elle a entendu des personnes dire que la filière non sélective était obligatoirement classée en vœux n°1.

M.BLAIS s'interroge sur la capacité de l'UFR à accueillir ce flux supplémentaire d'étudiants en L1 à la rentrée prochaine. Pour l'instant il n'a aucune information sur le montant de la subvention de fonctionnement qui sera allouée à l'UFR et qui ne sera connu que début juillet. En matière de locaux, il semble possible de les occuper encore un peu plus. Sur ce sujet M.BLAIS proposera au prochain conseil plénier de réfléchir à la mise en place de nouveaux créneaux horaires en fonction des informations dont on disposera en matière effectifs projetés. Sur le plan de la charge d'enseignement à assurer, l'UFR a toujours pu faire face avec les moyens humains dont elle dispose, en recourant notamment aux heures complémentaires. La question est surtout de savoir si l'université accordera l'enveloppe horaire suffisante. La charge d'enseignement pour la L1 a augmenté de 1 200 HTD entre l'année dernière (2014-2015) et cette année (2015-2016). Elle devrait encore augmenter considérablement l'année prochaine. L'augmentation des effectifs de L1 à la rentrée 2015 va par ailleurs induire une augmentation en L2 à la rentrée 2016. En effet, si cette année l'UFR a pu contenir la charge d'enseignement de la L2 au même niveau que l'année dernière malgré l'augmentation des effectifs, ce ne sera pas le cas l'an prochain car les groupes en L2 sont cette année à l'effectif maximal.

M.GUERIN demande si l'UFR ne devrait pas réaborder la question de la capacité d'accueil en L1.

M.SUGNY demande si on ne devrait également s'interroger sur la possibilité de refuser les redoublants.

M.BLAIS répond qu'à son avis on pourra toujours nous imposer les étudiants. Il pense qu'aucun gouvernement ne peut laisser une masse d'étudiants sans inscription à l'université.

Mme PIRIO demande si l'UFR a déjà accueilli par le passé de tels effectifs. M.BLAIS lui répond que dans les années 1995-2000 les effectifs de L1 étaient d'environ 600.

M.IMHOFF revient sur la question des redoublants pour préciser qu'on ne peut pas refuser les redoublants de l'UFR mais uniquement ceux qui se réorientent.

M.GUERIN estime qu'on devrait pouvoir réorienter ailleurs les étudiants qui n'ont rien à faire à l'UFR.

Pour M.FAUCHER cette augmentation d'effectifs est plutôt une bonne nouvelle. On peut difficilement s'en plaindre après ces dernières années de désaffectation.

M.GAMBEY signale qu'on enregistre cette année une baisse de 10% des entrées en seconde. Cette baisse devrait donc se faire sentir dans 3 ans pour les entrées en première année à l'université.

M.BLAIS projette que les effectifs de l'UFR devraient effectivement augmenter jusqu'en 2018 puis baisser à partir de 2023.

M.ZANINI signale que dans le secteur de la chimie les demandes d'inscription en BTS ont pratiquement doublé.

M.BLAIS demande ensuite aux membres du conseil s'ils souhaitent inscrire des points au titre des questions diverses. Aucune demande n'est formulée.

2 - Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 15 décembre 2015:

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2015 du conseil de l'UFR Sciences et Techniques est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

M.BLAIS rappelle que les procès-verbaux des conseils pléniers de l'UFR sont en ligne sur le site de l'UFR et qu'ils sont consultables par tous.

3 - Calendrier universitaire 2016-2017:

M.BLAIS annonce qu'il va traiter ce point en deux parties : la première portera sur le projet de calendrier annuel 2016-2017 des licences et master et la seconde sur les périodes de suspension des cours et notamment sur celle de vacances de Toussaint.

3.1 : Le projet de calendrier a été élaboré suite aux propositions des responsables de formation que Mme GRAS a sollicités. Le document envoyé aux membres du conseil comptait quelques lignes vierges qui ont été renseignées depuis (Auxerre, parcours CDM du M1 CPNM). Ce calendrier tient compte du délai de 14 jours entre la proclamation des résultats de la première session et le début de la session de rattrapage tel que prévu par le référentiel des études.

M.BLAIS lit le message de M.OZCELIK qui signale une erreur de frappe dans la date de fin des examens du M2 IIA-MM (lire 10/03/2017).

M.LEURENT ne comprend la signification du libellé de la dernière colonne « fin de présence obligatoire ». Il demande si on doit exiger la présence des étudiants jusqu'à la date indiquée dans cette colonne. M.BLAIS lui répond qu'il faut comprendre cette date comme étant celle au-delà de laquelle on ne peut plus faire cours. Il ajoute que l'année va jusqu'à juillet pour respecter les 10 mois de bourse. M.BLAIS convient que cette date est effectivement peu significative et que la date importante est celle mentionnée pour la fin des examens de 2^{ème} session.

Mme LABRUERE-CHAZAL fait remarquer qu'elle avait communiqué une demande de modification pour le master mathématiques approfondies qui n'est pas portée sur le projet de calendrier qui a été transmis aux membres du conseil. Mme GRAS lui répond qu'effectivement sa demande a été prise en compte et qu'elle sera bien mentionnée sur le document final qui sera envoyé aux services centraux de l'université ;

M.BLAIS soumet au vote du conseil ce projet de calendrier annuel et auquel sera apportée la modification demandée par Mme LABRUERE-CHAZAL sur le master mathématiques approfondies

Le projet de calendrier annuel pour l'année universitaire 2016-2017 et sa modification telle que demandée par Mme LABRUERE-CHAZAL sont approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

3.2 : M.BLAIS présente ensuite le projet des périodes de suspension des cours pour l'année universitaire 2016-2017. Il explique que ces périodes de suspension de cours sont fixées par l'université pour ce qui concerne les vacances de Noël (du 17 décembre 2016 après les cours au 3/01/2017 au matin), les vacances d'hiver (du 18/02/2017 après les cours au 27/02/2017 au matin) et celles de printemps (du 15/05/2017 après les cours au 2/05/2017 au matin). La période de suspension de cours pour les vacances de Toussaint est à fixer par contre par l'UFR. La difficulté cette année provient du positionnement des vacances scolaires à cheval sur 3 semaines calendaires (du jeudi 20/10/2016 au mercredi 2/11/2016 inclus). Habituellement l'UFR choisissait la semaine calendaire incluant le 1^{er} novembre ce qui sera impossible cette année.

M.BLAIS projette un tableau mentionnant les périodes de suspension de cours choisies par l'ESPE, l'IAE et SVTE à la lecture duquel apparaît clairement que la semaine choisie pour la suspension des cours varie beaucoup d'une composante à l'autre, ce qui risque d'ailleurs de poser difficulté aux enseignants qui interviennent dans plusieurs composantes. M.BLAIS avait demandé aux vice-présidents concernés qu'ils imposent une période identique à toutes les composantes mais apparemment sa demande n'a pas été entendue.

M.BLAIS propose sur le tableau projeté deux périodes possibles, toutes deux incluses dans les vacances scolaires, pour cette suspension de cours sur l'UFR Sciences et Techniques:

- du 22 octobre 2016 au 30 octobre 2016 inclus, solution qui présente l'avantage d'être sur une semaine calendaire pleine mais qui a l'inconvénient de ne pas inclure le 1^{er} novembre.
- du 27 octobre 2016 au 2 novembre 2016 inclus, solution qui présente l'avantage d'inclure le 1^{er} novembre mais qui a l'inconvénient d'être à cheval sur 2 semaines calendaires

M.BLAIS précise que la solution choisie ne s'imposera qu'au niveau licence mais pas aux masters qui demeurent libre de faire ou non une suspension de cours sur cette période.

Mme SAVONNET demande si cette suspension de cours est également obligatoire pour les licences professionnelles. M.BLAIS lui répond qu'il y a toujours possibilité de dérogation et que cette obligation de suspension de cours sur cette période ne vaut que pour les licences générales.

M.HERRMANN fait remarquer que la seconde proposition compte 1 jour de moins que la période choisie par l'IAE.

M.IMHOFF évoque la possibilité de retenir la même période que celle de SVTE à savoir du 29 octobre 2016 au 6 novembre 2016 inclus.

M.BLAIS rajoute cette nouvelle proposition sur le tableau projeté tout en rappelant qu'aucune solution ne permettra d'être synchronisé avec toutes les autres composantes.

M.VOISIN dit s'il sera possible sur le site d'Auxerre d'alléger le service sur cette période car l'IUT sera fermé.

M.BLAIS souligne que toute suppression supplémentaire d'un jour de cours sur cette période nécessitera que ce jour soit rattrapé car le calendrier des cours qui a été voté est très serré et ne laisse pas de marge.

M.LEURENT s'étonne qu'on lui ait fait voter un calendrier qui bloque alors qu'il n'avait pas conscience du caractère bloquant de ce calendrier. M.BLAIS lui répond que le calendrier voté précédemment n'aurait pas été modifié par le choix de la période de suspension de cours sur les vacances de Toussaint.

M. HERRMANN demande si la date de rentrée est imposée. MBLAIS lui répond qu'on ne peut pas rentrer avant le 1^{er} septembre.

M.BLAIS soumet les 3 propositions au vote du conseil :

groupes réellement projetés (le nombre de groupes calculé par EVALENS est un nombre théorique avec décimales alors qu'il convient de retenir des nombres entiers). Son estimation pour la projection de la charge d'enseignement des 3 années de licence aboutit à une économie d'environ 750 HTD par rapport à la charge actuelle et sur la base des effectifs de l'année universitaire 2014-2015. M.BLAIS est d'accord avec M.LEURENT en ce sens qu'il aimerait lui aussi faire plus d'heures pour les étudiants mais cela n'est pas possible avec les moyens dont on dispose. Il ajoute que l'université fait actuellement le bilan financier de la charge d'enseignement 2015-2016 et que ce bilan est négatif. Il pense que dans ce contexte un message qui irait en sens contraire du message envoyé par la présidence ne serait pas bien reçu.

M.BLAIS souligne le paradoxe de cette situation avec celle d'Auxerre où la CTI demande de faire plus d'heures sur les formations d'ingénieurs. M.VOISIN précise que cette augmentation demandée porte sur des heures de langues.

M.SUGNY demande comment seront valorisées les heures de stage dans les maquettes. M.BLAIS répond que l'information qu'il a reçue de M.WEGMANN sur cette question est de ne pas mentionner dans les fiches filières les éléments qui ne se font pas en présentiel. Néanmoins on devra indiquer quelque part qu'il faudra ajouter des heures à valoriser pour ces suivis de stages, de mémoires ou autres.

Les membres du conseil n'ayant plus de remarques ni de questions sur ce point de l'ordre du jour, M.BLAIS soumet au vote du conseil les répartitions horaires en présentiel mentionnées dans les maquettes de la future offre de formation du contrat 2017-2021.

Les répartitions horaires en présentiel mentionnées dans les maquettes de la future offre de formation du contrat 2017-2021 sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 4

5 -Budget rectificatif 2016 n°1:

M.BLAIS introduit ce point de l'ordre du jour en évoquant le courrier reçu la veille du conseil et expliquant le travail de clarification et de pointage entrepris par le pôle finances et l'agence comptable en ce qui concerne les amortissements. Ce travail de pointage est toujours en cours, la situation n'est pas totalement stabilisée pour l'instant et il est admis pour les composantes de ne pas inscrire au budget d'écritures de régularisation des amortissements des biens acquis les années passées par rapport aux sommes qui avaient été inscrites au budget initial.

M.BOILLAUD projette le tableau de présentation du BR1 et rappelle que ce document présente pour information dans sa partie droite les crédits qui ont été ouverts au BP qui s'élèvent à 2 507 829 €. Le détail de ces crédits est donné par masse budgétaire et par centre financier.

M.BOILLAUD présente ensuite le projet de BR1 qui est détaillé dans la partie gauche du document.

Sont inscrits en ressources nouvelles :

- la participation forfaitaire de l'université pour les 5 comités de sélection que l'UFR Sciences et Techniques doit organiser pour les recrutements des enseignants-chercheurs pour la rentrée 2016 (8 330 € = 5 X 1 666€)
- le second acompte (30%) des sommes virées par le SEFCA pour un total de 140 879 € ventilé entre le fonctionnement (64 611 €) et le solde prévisionnel du financement des heures d'enseignement 2015-2016 à reverser aux services centraux (76 268€). Ce montant devrait être réévalué d'ici la fin de l'exercice budgétaire à partir des inscriptions administratives réelles et des éléments définitifs issus du logice SERVICES.
- 82 488 € pour le laboratoire LE2I correspondant à une nouvelle convention de recherche, à l'ajustement des recettes du colloque CompleNet de mars 2016, à des recettes en provenance de la SATT et à des crédits BQR .

Sont également inscrits quelques changements de masse.

Ce budget rectificatif enregistre au final une augmentation de 238 504 € en produits et une augmentation du même montant en ouverture de crédits et dont la ventilation par masse budgétaire et par centre financier est donné dans la colonne « ouverture de crédits ». Le montant total des crédits ouverts après ce BR1 s'élèvera donc à 2 746 333 euros.

M.BOILLAUD précise ensuite que ce projet de BR1 doit être envoyé au pôle finances pour le 18 mars et que le CA de l'université votera le BR1 le 27 avril.

Personne n'ayant de question ou de remarque sur ce projet de BR1, M.BLAIS le soumet au vote du conseil.

Le projet de budget rectificatif n°1 de l'UFR Sciences et Techniques pour l'exercice 2016 est approuvé à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 2

M.BLAIS informe les membres du conseil que l'appel à projets pour les équipements pédagogiques vient d'être lancé par les services centraux. Il rappelle la procédure en cours à l'UFR Sciences et Techniques à savoir consultation des directeurs de département de l'UFR qui présentent leurs dossiers puis classement de ces dossiers par ordre de priorité par le bureau de l'UFR.

6 - Protocoles d'accord internationaux sur Computer Vision et Robotique:

M.BLAIS explique que les 2 projets de protocole présentés portent sur l'accueil d'étudiants internationaux sur le master VIBOT (Computer-Vision) et sur le master MAIA (Médical Imaging and Applications) dispensés au Creusot pour la partie assurée par l'université de Bourgogne.

Le premier projet de protocole associe l'université de Bourgogne, l'université de Girona en Espagne et l'université d'Heriot-Watt au Royaume-Uni pour l'accueil sur le master VIBOT d'étudiants internationaux qui feront 1 semestre sur chacune des 3 universités signataires du protocole.

Le second projet de protocole associe l'université de Bourgogne, l'université de Girona en Espagne et l'université de Cassino en Italie pour l'accueil sur le master MAIA (médical Imaging and applications) d'étudiants internationaux qui feront 1 semestre sur chacune des 3 universités signataires du protocole.

Ces étudiants pourront demander à bénéficier de bourses de mobilité. Chacun des protocoles précise notamment les modalités de sélection des étudiants, le montant de leurs frais d'inscription et la répartition de ces frais d'inscription entre les 3 universités signataires du protocole.

M.BLAIS annonce qu'il invitera M.FOFI de l'IUT du Creusot à venir présenter le master Computer-Vision et d'une manière plus générale tout ce qui est organisé sur le site du Creusot au titre de l'UFR Sciences et Techniques.

M.LEURENT relève que le protocole portant sur le master MAIA ne précise pas qui aura ou non une bourse et celui portant sur le master VIBOT ne précise pas ce point sur les bourses. Il a relevé également des disparités entre les montants revenant à chacune des universités signataires des protocoles.

M.GINHAC précise que le master MAIA ouvrira pour la première fois à la rentrée 2016. Les bourses seront accordées par l'Europe à des étudiants triés sur le volet. Il n'est pas fait mention de bourses européennes dans le protocole portant sur le master VIBOT car celui-ci est actuellement en situation transitoire et en attente de labellisation par le niveau européen.

M.GOUTON ajoute que le master MAIA peut accueillir des étudiants ne bénéficiant pas de bourse de mobilité mais subventionnés par des entreprises.

Les membres du conseil n'ayant plus de remarques ni de questions sur ces deux protocoles, M.BLAIS les soumet au vote du conseil.

Les deux protocoles pour l'accueil d'étudiants internationaux sur le master VIBOT (Computer-Vision) et sur le master MAIA sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés.

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 1

7 - Demande de modification de la fiche filière du M2 CAC:

M. BLAIS présente la demande de modification de la fiche filière du M2 CAC qui porte sur une correction mineure du nombre d'ECTS sur un module d'une option.

La demande de modification de la fiche filière du M2 CAC est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 26

Contre : Néant

Abstentions : Néant

8 - Questions administratives et financières:

Tarifs

- Tarifs pour prestations sur matériels de la plateforme 2D/2D+/3D portée par le LE2i

Demandes de subventions

- Versement par l'école doctorale Carnot-Pasteur d'une subvention de 600 euros à l'association des Doctorants en Mathématiques de Dijon (DMD) pour aide à son fonctionnement sur l'exercice 2016
- Versement par l'école doctorale Carnot-Pasteur d'une subvention de 1 200 euros à l'association des Thésards de Chimie Physique de Bourgogne (ATCPB) pour aide à son fonctionnement sur l'exercice 2016
- Versement de subventions aux établissements scolaires participant au concours 2016 " Faites de la Science "
- Versement par l'école doctorale Carnot-Pasteur d'une subvention de 1 000€ à la Société Chimique de France pour aide à l'organisation de la « 14^e journée scientifique organisée par la section Bourgogne-Franche-Comté »

M.BLAIS soumet au vote du conseil les 5 demandes présentées.

Ces 5 demandes sont approuvées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

9 – Questions diverses :

Aucune question diverse n'étant posée, M.BLAIS lève la séance à 18H10. Il informe les membres du conseil que cette année le concours Faites de la Science sera commun avec le concours C.Génial et se déroulera le 6 avril 2016.

